

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

024-212402614-20210412-D202113-DE

**Membres du Conseil**

Reçu le 14/04/2021

Publié le 14/04/2021

Affichés au conseil : 11

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération D2021-13**

**Objet : Budget Primitif commune 2021**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEYROU, maire, analyse le **Budget Primitif 2021**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité de ses membres ce budget primitif 2021 qui se décompose comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

✓ Recettes :	836 316.05 €
✓ Dépenses :	836 316.05€

**Section d'Investissement :**

✓ Recettes :	880 458.29€
✓ Dépenses :	880 458.29 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de Fonctionnement 2020 au Budget primitif 2021 :

-à la section d'Investissement au compte **1068** pour un montant de **200 000,00€**

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire  
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

**Membres du Conseil**

0241212402614-20210412-D202114-DE

Afférents au conseil : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération n° D2021-14**

**Objet : Budget annexe Assainissement 2021**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEYROU, maire, analyse le **Budget annexe assainissement 2021**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité de ses membres ce budget primitif 2021 qui se décompose comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

✓ Recettes :	17 700.00 €
✓ Dépenses :	17 700.00 €

**Section d'Investissement :**

✓ Recettes :	128 167.43 €
✓ Dépenses :	128 167.43 €

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire  
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AR Prefec COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20210412-D202115-DE

**Membres du Conseil**

Publié le 14/04/2021  
Afférents au conseil : 11

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération n° D2021-15**

**OBJET : Vote des taux de taxes directes locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'état 1259 pour le vote des taux des taxes locales appliqués en **2021**,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide des taux appliqués comme suivant:

- **Taxe foncière bâti** : **36.93 %**
- **Taxe foncière non bâti** : **91.60 %**

Ces taux seront portés sur **l'état n° 1259** intitulé :

« ETAT DE NOTIFICATION DES TAXES D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR **2021** »

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire,  
CHEYROU Philippe



*(Handwritten signature of Philippe Cheyrou)*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

**Membres du Conseil**  
024-212402614-20210412-D202116-DE  
Reliés au Conseil : 11  
Publié le 14/04/2021  
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération D2021-16**

**OBJET : Création d'emploi adjoint administratif**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu de la création de nouvelles missions et du besoin de la commune, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif, à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires, à compter du 4 mai 2021.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints administratifs, au grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :  
- secrétariat de mairie

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

AR Prefecture

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 04/05/2021 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois <i>Ne mettre que les grades créés dans la collectivité</i>	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	FONCTIONS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif	C	1	1	24h00	Secrétariat de mairie
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire,

**Article 2 :** de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 04/05/2021,

**Article 3 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire,  
Philippe CHEYROU



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

AR Prefecture

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

024-212402614-20210412-2000115-DE

Reçu le 14/04/2021

Publié le 14/04/2021

**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

**Membres du Conseil**

- Afférents au conseil : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération D2021-17**

**OBJET : Recrutement agent contractuel**

Le conseil municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour renforcer le service des espaces verts  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Le recrutement direct d'un agent contractuel occasionnel pour une période de 6 mois allant du 15/04/2021 au 15/10/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent.

Pour une durée mensuelle de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

**AR Prefecture**

024-212402614-20210412-D202117-DE  
Reçu le 14/04/2021  
Publié le 14/04/2021

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire,  
Philippe CHEYROU



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

024-212402614-20210412-D202118-DE

Reçu le 14/04/2021

Membres du Conseil : 11

- Afférents au conseil : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération D2021-18**

**OBJET : Achat parcelle terrain**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite, à Monsieur Deterne Jacques, par la commune, en vue de l'achat pur du terrain situé parcelle AW 179 (pour une surface de 140 m<sup>2</sup>) pour une mise en place d'une citerne incendie.


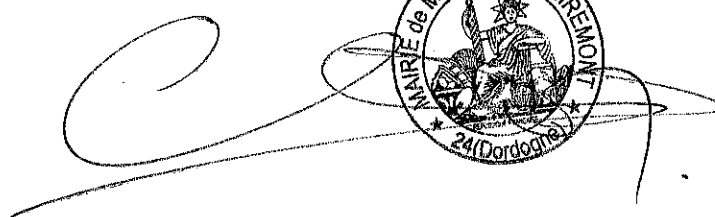
Le Maire demande l'accord de principe à son conseil municipal pour l'achat d'une valeur de 2000€ l'hectare (prix terres agricoles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision d'achat de la parcelle nécessaire à la mise en place d'une citerne incendie.

Le conseil municipal charge le Maire de procéder aux obligations pratiques : bornage et acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire,  
Philippe CHEYROU





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

AR Prefecture

024-212402614-20210412-D202119-DE

Bacu le 14/04/2021

Publié le 14/04/2021

Membres du Conseil

- Affiliés au conseil : 11

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

### Délibération D2021-19

**OBJET : Echange parcelle terrain**



Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite à Monsieur Malartre Michel pour l'échange d'un chemin rural inusité et impraticable en contrepartie d'une fraction de la parcelle AW 180, contigüe à celle de Monsieur Deterne Jacques, en vue de la mise en place d'une citerne incendie.

Le Maire demande l'accord de principe à son conseil municipal pour toutes les démarches de cet échange, à savoir le bornage, l'enquête publique (à charge de la mairie) et les démarches d'échange auprès du notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision d'échange des parcelles nécessaires à la mise en place d'une citerne incendie et autorise le Maire à procéder aux procédures aux obligations pratiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire,  
Philippe CHEYROU



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

Membres du Conseil Mairie

Séance du 12 Avril 2021

- Afférents au conseil D12-D202120-DE

à 20h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

#### Délibération D2021-20

**OBJET : Groupement de commande entre la commune de Mauzens Miremont et la Communauté de Communes Vallée de l'Homme pour la passation d'un marché relatif à l'acquisition de bâches incendies et panneaux de signalisation**

- Vu la délibération 2016-85, relative à l'approbation du schéma de mutualisation de la communauté de commune Vallée de l'Homme
- -Vu l'article L2113-6 du code de la commande publique

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Afin de permettre des économies d'échelle et faciliter la gestion du marché public, la communauté de commune Vallée de l'Homme propose à ses communes membres de réaliser un groupement de commande pour l'acquisition de bâches incendies et panneaux de signalisation.

Considérant qu'une convention doit être établie entre les parties afin de constituer le groupement et préciser les modalités de son fonctionnement.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Approuve la constitution d'un groupement de commande relatif à l'acquisition de bâches incendies

Charge Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commande.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-préfecture le : 14/04/2021

Le Maire  
Philippe CHEYROU



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

AR Prefec **COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20210412-D202121-DE

**Membres du Conseil**

- Affiliés le 14/04/2021

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 12 Avril 2021  
à 20h30

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération n° D2021-21**

**OBJET: Voirie 2021 – Choix des entreprises sollicitées**

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés suivantes pour la réfection de la Voirie sur la commune de Mauzens et Miremont pour l'année 2021.

- Entreprise CYPRIOTE : 35 142.00€ HT
- Entreprise MURET : 29 828.50€ HT
- Entreprise COLAS : 40 308.00 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MURET pour un montant de 29 828.50€ HT.

Il charge le Maire d'en assurer la mise en œuvre.

Fait et délibéré en mairie le : 14/04/2021

Transmis en Sous-préfecture le : 14/04/2021

Le Maire,  
Philippe CHEYROU



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture  
**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20210412-D202122-DE

Mauzens le 14/04/2021  
Publié le 14/04/2021  
**Membres du Conseil**

- Affiliés au conseil : 11

Séance 12 Avril 2021  
à 20h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

### Délibération D2021-22

#### **OBJET : Subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement de subventions aux associations au titre de l'année 2021, comme suit :

- Vivre Ensemble à Mauzens et Miremont : 1 300€
- Détente Mauzenoise : 200€
- CHAM : 400€
- Brik a Brak : 150€
- Autres : 200€

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité des votants, sur l'octroi de ces subventions pour un montant de **2250€**.

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire  
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AR Prefecture**  
**COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

024-212402614-20210412-D202123-DE

Recu le 14/04/2021

PUBLIE le 14/04/2021

**Membres du Conseil**

- Afférents au conseil : 11

Séance 12 Avril 2021  
à 20h30

- Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 Avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés : DELMONT Jean-Yves procuration donnée à DUC Jean-Daniel

Secrétaire de séance : Myriam BERLAND CELERIER

**Délibération D2021-23**

**OBJET : Adoption motion contre le projet de réforme d'EDF présentée par le SDE24**

Le Maire, alerte les membres du Conseil Municipal sur le projet de démantèlement d'EDF « Hercule » qui vise à séparer l'entreprise publique en 2 entités d'ici à 2022.

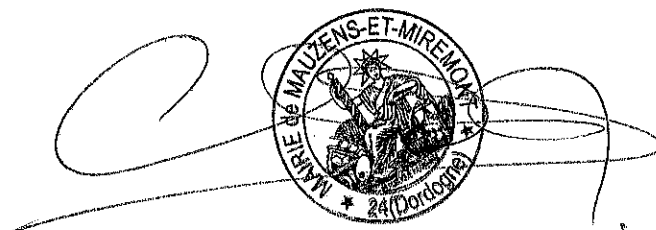
Le Maire s'inquiète par ailleurs des incidences sur l'égalité de desserte, que ce soit sur les territoires ruraux ou urbains et du devenir de la péréquation tarifaire.

Considérant que le projet est néfaste pour nos réseaux de distribution publique pour nos territoires et pour nos concitoyens,

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident d'adopter, à l'unanimité, la motion présentée par le SDE24.

Certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture le : 14/04/2021  
Et publication du 14/04/2021

Le Maire  
CHEYROU Philippe



A large, stylized signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a figure on horseback, surrounded by the text 'MAIRIE DE MAUZENS-ET-MIREMONT' and '24 (Dordogne)'.